

VALLI LEGEND RÈGLEMENT

Manifestation de motocyclettes anciennes de régularité
5-6-7 Juin 2026 – Selvino (BG), Italie

Art. 1 – Organisation

Le Moto Club SCUDERIA FULVIO NORELLI A.S.D. organise les 5, 6 et 7 juin 2026 la manifestation dénommée « Valli Legend ».

Le siège de l'Organisation est situé auprès du Moto Club SCUDERIA FULVIO NORELLI A.S.D., Piazzale Goisis 6 – 20124 Bergamo, Italie.

Art. 2 – Parcours

La manifestation se déroulera quelles que soient les conditions météorologiques, sur un parcours également ouvert à la circulation privée.

Le tracé, balisé par des flèches et des banderoles, prévoit des zones de difficulté particulière ainsi que des sections où une allure modérée est requise.

Des contrôles de passage sont prévus aussi bien dans les sections tout-terrain que dans les sections de liaison.

Le départ et l'arrivée auront lieu à Selvino, avec un développement dans les vallées bergamasques, incluant des sections tout-terrain. Le kilométrage par tour est d'environ 36 km.

Deux types de parcours sont prévus :

- **Parcours ROUGE** : complet, à effectuer 3 fois.
- **Parcours VERT** : comprenant des déviations dans les sections difficiles, à effectuer 2 fois.

Le choix du type de parcours doit être effectué lors de l'inscription.

Les concurrents doivent prévoir les ravitaillements nécessaires au départ et au C.O.



Art. 3 – Conducteurs admis

Priorité sera donnée aux conducteurs ayant participé et terminé au moins une manifestation motocycliste internationale reconnue par la FMI.

Sont également admis les conducteurs jugés aptes par l'Organisation, jusqu'à un maximum de 250 pilotes.

- **Pilotes italiens** : pour tous, la Licence FMI Fuoristrada ou la Licence FMI Fuoristrada One Event est requise.
- **Pilotes étrangers** : la Licence Nationale ainsi que l'autorisation de la Fédération d'appartenance sont requises (Numéro de manifestation FIM Europe : NMN 73/353).

Tous les conducteurs doivent porter des vêtements et des systèmes de protection appropriés et en bon état, conformément au Règlement FMI (voir également Art. 6).

Art. 4 – Opérations préliminaires

Les vérifications administratives se dérouleront auprès du Secrétariat de la manifestation (Mairie de Selvino) :

Vendredi 5 juin de 14h00 à 18h00

Samedi 6 juin de 09h00 à 12h00

Les vérifications techniques se dérouleront le samedi 6 juin auprès du Parc Fermé obligatoire (Via Vulcano, Selvino) de 09h00 à 14h30.

Les horaires d'accès aux opérations préliminaires seront communiqués et devront être respectés.

Le Parc Fermé sera ouvert 15 minutes avant le départ de chaque conducteur. Le régime de Parc Fermé NE sera PAS en vigueur à la fin de la course.

Dans la même zone auront lieu le départ, l'arrivée et les remises des prix.

Lors des opérations préliminaires, les pilotes italiens devront présenter la Licence FMI Fuoristrada ou la Licence FMI Fuoristrada One Event ; les pilotes étrangers devront présenter la Licence Nationale et l'autorisation de leur Fédération.

Le paddock est situé à Selvino.



Art. 5 – Épreuves d'habileté

Samedi 6 juin : épreuve d'accélération le long de la liaison initiale et Cross Test.

Dimanche 7 juin : deux épreuves de Cross Test et une épreuve d'Enduro Test/Ligne par tour.

Art. 6 – Motocyclettes

Sont admis les cyclomoteurs, scooters et motocyclettes de toute marque et cylindrée, répartis par année de construction selon les classes indiquées ci-dessous.

Toutes les motos doivent être en règle avec les documents, l'assurance, le Code de la Route, un système d'éclairage fonctionnel, une plaque d'immatriculation régulière ou substitutive (conformément au règlement FMI), sous la responsabilité du pilote.

Plaque substitutive : autorisée pour les participants titulaires d'une licence sportive FMI, uniquement pour la durée et le parcours de la manifestation, conformément à la réglementation en vigueur.

Toutes les motos avec plaque italienne doivent être inscrites au Registre Historique FMI.

Les motos avec plaque étrangère doivent être conformes au modèle original ; les pilotes étrangers devront obligatoirement envoyer lors de l'inscription des photos ou une documentation complémentaire du motorcycle pour l'évaluation d'aptitude et seront acceptées à la discrétion du Comité Organisateur.

Casque d'époque : peut être présenté pour évaluation, mais ne pourra être utilisé que s'il est homologué et avec homologation valide.

L'Organisation se réserve le droit de reclasser une motocyclette ou de l'exclure en cas d'incohérences.

Classes Parcours ROUGE (selon division internationale FIM)

Motocyclettes jusqu'à 1975 inclus :

A0 ($\leq 75\text{cc}$), A1 ($\leq 125\text{cc}$), A2 ($\leq 175\text{cc}$), A3 ($> 175\text{cc}$)

Motocyclettes de 1976 à 1979 inclus :

B0 ($\leq 80\text{cc}$), B1 ($\leq 125\text{cc}$), B2 ($\leq 175\text{cc}$), B3 ($\leq 250\text{cc}$), B4 ($> 250\text{cc}$)

Motocyclettes de 1980 à 1983 inclus :

C0 ($\leq 80\text{cc}$), C1 ($\leq 125\text{cc}$), C2 ($\leq 250\text{cc}$), C3 ($> 250\text{cc}$)



Toutes les motos doivent avoir un refroidissement par air, un double amortisseur arrière et des freins à tambour (à l'exception des classes « C » où le système cantilever est admis s'il est d'origine).

Lady et Invités R (Red) : motocyclettes de toute cylindrée jusqu'à 1985 inclus.

Classes Parcours VERT

Motocyclettes jusqu'à 1983 inclus :
D0 ($\leq 125\text{cc}$), D1 ($> 125\text{cc}$)

Lady et Invités G (Green) : motocyclettes de toute cylindrée jusqu'à 1985 inclus.

Chaque classe aura son propre classement, avec remise de prix aux trois premiers conducteurs.

Art. 7 – Moyenne de marche

La vitesse moyenne maximale sera fixée et communiquée pour les cyclomoteurs, scooters et autres catégories.

Art. 8 – Prix

Prix aux trois premiers conducteurs de chaque classe.

Seront également récompensées les trois motocyclettes les plus anciennes inscrites à la manifestation.

La remise des prix aura lieu à la fin de la manifestation ; aucun prix en argent n'est prévu.

Art. 9 – Inscriptions

Ouverture des inscriptions : 20/02/2026.

Droit individuel : 250,00 €, comprenant l'inscription et des cadeaux personnalisés.

Clôture des inscriptions dès atteinte des 250 inscrits et en tout état de cause au plus tard le 30/04/2026.

Pilotes italiens et étrangers : inscription via le portail SIGMA FMI et paiement par carte de crédit/débit.

Les pilotes étrangers devront envoyer à l'adresse e-mail vallilegend2026@scuderianorelli.it, indiquée également sur le site www.bergamoduepuntozero.it (où seront publiées toutes les informations relatives à la course) :



- Formulaire d'inscription complété (téléchargeable sur le site)
- Photo du certificat d'immatriculation
- Photo de la plaque d'immatriculation
- Photo du côté droit et du côté gauche de la moto

Art. 10 – Équipes Industrie

Équipes composées de 4 conducteurs (également de Moto Clubs/Nationalités différentes), motos de toute cylindrée.

Pour le classement, les temps des 3 meilleurs pilotes arrivés à l'arrivée seront additionnés.

En cas d'abandon de 2 membres ou plus, l'équipe sera classée dernière.

Droit d'inscription équipe : 50,00 €, à verser le jour de la course auprès du secrétariat avant la fin des opérations préliminaires.

Art. 11 – Équipes Club

Équipes composées de 3 conducteurs du même Club avec motos de toute cylindrée.

Droit d'inscription équipe : 50,00 €, à verser le jour de la course auprès du secrétariat avant la fin des opérations préliminaires.

Art. 12 – Contrôles, temps et pénalisations

Chaque concurrent ayant choisi le parcours ROUGE devra effectuer les 3 tours tout-terrain prévus ; les concurrents ayant choisi le parcours VERT devront en effectuer seulement 2.

Dans les sections difficiles du parcours ROUGE, remplacées par des déviations faisant partie du parcours VERT, des contrôles à timbre seront prévus.

Si un pilote ayant opté pour le parcours ROUGE saute ces sections difficiles et suit le parcours VERT, manquant ainsi ces contrôles à timbre, il subira une pénalisation de 9 minutes pour chaque tour durant lequel il aura suivi le parcours VERT.

Tolérance de 59 secondes sur l'horaire de passage aux contrôles.

Pénalité de 60 points pour chaque minute de retard ou d'avance.

Les temps des épreuves d'accélération seront multipliés par 5.



Celui qui abandonne le premier jour peut repartir le second avec une pénalité de 30 minutes, en amenant la moto au Parc Fermé dans les 30 minutes suivant l'heure théorique de fin de la première journée.

Temps maximum : 30 minutes au-delà du temps théorique.

Des contrôles à timbre ou volants sont prévus le long du parcours. Deux C.O. par tour.

Chaque pilote reçoit un handicap déterminé comme suit :

Tous les pilotes jusqu'à 40 ans sont calculés comme s'ils avaient 40 ans ; à partir de 41 ans, l'âge réel est pris en compte.

Le « temps estimé de parcours » et le « Facteur » seront déterminés par l'Organisation en fonction des conditions météorologiques.

Art. 13 – Interdictions et obligations

Rappel au sens civique : éviter les bruits excessifs, respecter le Code de la Route, utiliser des tapis absorbants pour éviter les fuites d'huile, ne pas abandonner de déchets, utiliser la collecte sélective.

Il est interdit de sortir du parcours tout-terrain et d'adopter des comportements dangereux.

L'Organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement, en les communiquant à la FMI.

Moto Club Scuderia Fulvio Norelli - ASD

Bergamo, 18/02/2026